

Bullet, le 17 juin 2013

RAPPORT
au Conseil communal de BULLET
de la Commission des pâturages et forêt

Modification des status de l'association « Fédération Forestière de l'Arnon »

Rapporteur : Genoud Alexandre

Membres : Jaccard Pascal

Gander Serge

Previtali Lucien

Chablaix Evelyne

Genoud Alexandre

Suppléants : Gander René-Philippe

Beck Rodolphe

Monsieur le Président,

Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 17 juin afin d'étudier le préavis municipal n° 17-2013. Des informations concernant ce préavis ont été prises auprès de Messieurs René Guex, garde forestier de la commune et Lucien Lambercier, municipal en charge de ce préavis.

Le Conseil avait approuvé ces statuts lors de sa séance du 13 décembre 2010. Or ces statuts stipulent que l'association doit être inscrite au registre du commerce. Des démarches ont donc été entreprises dans ce sens mais le registre du commerce a refusé l'inscription car les statuts actuels de l'association n'exigeaient pas la formation d'un comité.

Les modifications apportées aux statuts ont donc été apportées afin de palier à cette lacune.

La commission a pu se rendre compte que cela a bien été fait.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers d'approuver la modification des statuts de l'Association « Fédération Forestière de l'Arnon » tels qu'ils ont été approuvés le 27 novembre 2012.

Les membres



Le rapporteur

